



CONSEIL GENERAL

POSTULAT (art. 53 ss RCG)

« Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général » (art. 53, al. 2 RCG)

Formulaire de dépôt

Mme / M. : Irene Bernhard / Nicolas Schmidt

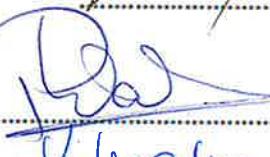
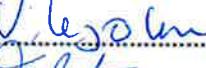
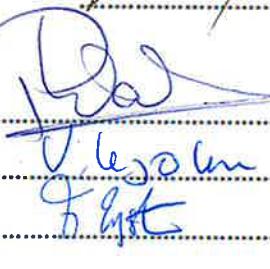
Objet : Valorisation des déchets alimentaires pour la production de biogaz et de compost

Développement écrit (ou annexe jointe)

Nous demandons au Conseil communal d'examiner la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires de toute nature pour la population et les entreprises de restauration et d'établir un rapport présentant les avantages que pourrait présenter la collecte séparée des déchets alimentaires du point de vue de la commune, de la population, des entreprises de restauration et de l'environnement, ainsi que les coûts qui y seraient liés.

Signature

Cosignataires

Nom WALTHER Prénom PAULINE Signature 
Nom Ugoolini Prénom Valérie Signature 
Nom Engster Prénom François Signature 
Nom Prénom Signature
Nom Prénom Signature
Nom Prénom Signature

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le 04.11.2025

N° d'ordre : 041

Dicastère :

Transmis le* :

Administration communale
1752 Villars-sur-Glâne

*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal